

Image not found or type unknown



## Tromperie promoteur achat Véfa.

Par **Conte olivier**, le **06/12/2018** à **09:18**

Bonjour

Je m'apprête à signer un acte de vente pour un appartement en véfa. L'acte de réservation porte sur une résidence d'un seul bâtiment avec parking en sous sol. Résidence cloturée. Le promoteur vient de me contacter pour me signaler qu'un permis vient d'être déposé pour réaliser un deuxième bâtiment à côté avec servitude piétons et véhicules obligatoire par le premier projet. Rien ne nous a été dit lors de la réservation.

Je trouve cette façon de faire très limite et je voulais avoir votre avis. Est-ce légal de procéder de la sorte ? Que pouvons-nous faire ?

Merci pour votre réponse.